

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale Grand Est organise des

Journées d'information

À l'attention des agents de la fonction publique d'Etat exerçant en région Grand Est

Cette année les journées d'information aborderont le thème suivant :

Sensibilisation à la gestion du Stress

Mieux se connaître face au stress

Gérer ses émotions

Gagner en tranquillité et qualité de vie au travail

Chaque session se compose d'une journée, qui aura lieu à :

Inscriptions ouvertes en février sur le site internet de la SRIAS

- **Colmar le 19 mars 2021**
- **Metz le 29 mars 2021**

Inscriptions ouvertes en avril sur le site internet de la SRIAS

- **Strasbourg le 21 mai 2021**
- **Mulhouse le 28 mai 2021**

Inscriptions ouvertes en mai sur le site internet de la SRIAS

- **Châlons le 04 juin 2021**
- **Reims le 11 juin 2021**
- **Charleville-Mézières le 18 juin 2021**
- **Nancy le 21 juin 2021**

Inscriptions ouvertes en octobre sur le site internet de la SRIAS

- **Metz le 05 novembre 2021**

Les personnes intéressées devront s'inscrire directement sur le site de la SRIAS Grand-Est, rubrique « Accompagnement des agents » et sous-rubrique « journées d'information »

Une attestation d'appartenance à la fonction publique (fiche de salaire, titre de pension ou carte professionnelle) est obligatoire.

Une convocation sera adressée à chaque personne retenue environ 15 jours avant le début de la journée. **Le lieu exact sera précisé à ce moment-là.**

***Nota :** Dans la mesure où des actions similaires seront organisées dans toute la région Grand Est, la priorité sera donnée aux agents habitant à proximité des lieux définis ou aux agents dont le ministère n'organise pas d'action similaire.*

Nous rappelons que, conformément à la circulaire du 15 février 2017, relative à l'action sociale interministérielle déconcentrée, toutes facilités de participation aux actions d'information mises en place par la SRIAS doivent être données aux agents.

La SRIAS n'est pas habilitée à mettre en place des formations, c'est pourquoi, nous parlons de journées d'information. Il appartient aux agents de convenir avec leur service des ressources humaine de poser des congés ou de négocier ces deux journées comme des journées de formation.

La SRIAS prenant en charge les frais de restauration pour le déjeuner, l'inscription à une journée comprend également l'inscription au déjeuner, sauf avis contraire.

Les frais de déplacement restent à la charge de l'agent.

Selon l'actualité sanitaire et les décisions gouvernementales, les sessions peuvent être annulées et/ou reportées au dernier moment.